



Cotisation trimestres retraite

Par Lou Salome

Bonjour,

Au 1er Juillet 2025, je pouvais prendre ma retraite mais j'ai décidé de faire une année supplémentaire pour avoir une surcote.

Depuis le 15 Octobre, je suis en arrêt pour insuffisance rénale.

1°) Est-ce que mes jours d'absence peuvent être comptabilisés dans le calcul de ma surcôte.

2°) Du fait que je pouvais être en retraite au 1er Juillet 2025, mon employeur peut-il mettre fin à ma carrière alors que j'avais décidé de continuer à travailler jusqu'à fin 2026 ?

Merci pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

1 - Non, la surcote est calculée par rapport à des périodes de travail : les trimestres en maladie ou au chômage ne sont donc pas comptabilisés .

Vous recevez néanmoins des points de retraite complémentaire au bout de 60 jours d'arrêt .

2- Cela dépend de votre age (?) pour la mise à la retraite, mais il peut vous licencier comme pour tous salariés pour désorganisation de service : m' enfin il calculera ce qu'il est plus préférable de faire financièrement suivant ce que vous lui coûterait en arrêt/licencié .

Par Lou Salome

merci pour votre réponse.

Bonne journée

Lou